

Le 11 août 2025

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 11 août 2025, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et la conseillère suivants :
M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Yvan Bélanger, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE
RÈGLEMENT NO 427-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NO 149-06 VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS
APPLICABLES AUX TERRAINS RÉSIDENTIELS DESSERVIS**

Une assemblée publique de consultation est tenue concernant le projet de règlement 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-08-200 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

1. Assemblée publique de consultation – Projet règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis

2. Ouverture de la réunion
3. Quorum
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption procès-verbaux
 - 14 juillet 2025
 - 6 août 2025
6. Comptes à accepter
 - Juillet 2025
7. Adoption de règlement – Règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis
8. Bibliothèque municipale – Signature effets bancaires
9. Construction Linière Inc. – Modification entente promoteur – Prolongement 13^e Rue+
10. Modification au règlement no 421-2025 concernant le paiement de la part contributive de la municipalité à l'égard d'un protocole d'entente pour la réalisation de travaux municipaux comportant une dépense de 372 737 \$ et un emprunt du même montant remboursable sur 20 ans
11. Prolongement délai de construction – Lot 6 574 778
12. Offre de services – WSP – Surveillance – 8^e Avenue et 22^e Rue
13. PRIMEAU – Signature convention – Dossier 2038121
14. PRIMEAU – Signature convention – Dossier 2038157
15. Programmation no 2 TECQ 2024-2028
16. FADOQ St-Côme-Linière – Vente tables et chaises
17. Rapports des comités
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25-08-201 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 ainsi que celui de la séance spéciale du 6 août 2025 tel que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

25-08-202 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juillet 2025 soient acceptés selon les chèques M2500345 à M2500347 et M2500350 et M2500351, C2500352 à C2500396 et L2500240 à L2500280 pour un déboursé total de 502 018.76 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 427-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 149-06 VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX TERRAINS RÉSIDENTIELS DESSERVIS

25-08-203 ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement de lotissement no 149-06 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU que l'objet de ce règlement vise à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis.

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt du projet du présent règlement ont été dûment donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2025;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

ATTENDU qu'une période de consultation s'est tenue du 15 juillet 2025 au 8 août 2025 inclusivement et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 août 2025;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le Règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du Règlement no 427-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. STEVEN LEBEL
APPUYÉ PAR M. ALAIN DUMAS
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'on adopte le règlement no 427-2025 modifiant le règlement de lotissement no 149-06 visant à modifier les dispositions applicables aux terrains résidentiels desservis.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – SIGNATURE EFFETS BANCAIRES

- 25-08-204 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que les signataires au compte de la Bibliothèque municipale auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce soient M. Gabriel Giguère, maire, Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, Mme Caroline Lacombe directrice générale adjointe et Mme Karine Bonnabel Arnaubec, responsable de la bibliothèque.

Cette résolution invalide toute autre personne dont le nom serait listé comme signataire autorisé au fichier de l'institution financière.

CONSTRUCTION LINIÈRE INC. – MODIFICATION ENTENTE PROMOTEUR – PROLONGEMENT 13^E RUE

- 25-08-205 ATTENDU la possibilité de conclusion d'une entente entre la municipalité et un requérant concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales et de partage des coûts conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019;

ATTENDU la demande faite par Construction Linière Inc. et les démarches faites avec la municipalité concernant le prolongement d'un développement résidentiel dans la 13^e Rue sur les lots 4 916 051 à 4 916 060 et 4 916 068 à 4 916 076 et 5 989 982;

ATTENDU l'entente signée avec Construction Linière conformément à la résolution no 25-03-059;

ATTENDU les modifications faites à cette première entente à l'article 4 concernant la date de début et de fin de travaux et l'ajout d'un article concernant les pénalités recouvrables du promoteur en cas de retard à exécuter les travaux;

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement

QUE l'on autorise M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, à signer l'entente modifiée avec Construction Linière Inc. concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales dans la 13^e Rue et un partage des coûts relatifs à ces travaux conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019;

QUE la 1^{re} entente signée avec Constructions Linière, conformément à la résolution no 25-03-059, soit annulée.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 421-2025 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA PART CONTRIBUTIVE DE LA MUNICIPALITÉ À L'ÉGARD D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 372 737 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR 20 ANS

25-08-206 CONSIDÉRANT les modifications faites au protocole d'entente initiale signé avec Les Construction Linières Inc.;

CONSIDÉRANT que ces modifications ne modifient pas l'objet du règlement d'emprunt et n'augmentent pas la charge des contribuables;

CONSIDÉRANT que selon l'article 1076 du Code municipal, un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charges des contribuables ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DUMAS
SECONDÉ PAR M. STEVEN LEBEL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le protocole d'entente signé avec Les Construction Linière joint en annexe A dans le règlement d'emprunt no 421-2025 soit remplacé par le protocole d'entente modifié joint en annexe D, tel que mentionné à l'article 1.1 du règlement d'emprunt no 421-2025, pour en faire partie intégrante.

PROLONGEMENT DÉLAI DE CONSTRUCTION – LOT 6 574 778

25-08-207 ATTENDU la clause spéciale prévue dans l'acte de vente et exigeant à l'acheteur du lot 6 574 778 à construire, à des fins industrielles ou para-industrielles un bâtiment dans un délai de deux (2) ans à compter de la signature de l'acte de vente initial ;

ATTENDU que ce délai prend fin le 13 septembre 2025 ;

ATTENDU la demande du propriétaire de prolonger ce délai d'une année supplémentaire portant la date au 13 septembre 2026;

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que le conseil accepte de prolonger d'un an le délai de construction d'un bâtiment industriel sur le lot 6 574 778 portant ainsi la date au 13 septembre 2026.

OFFRE DE SERVICES – WSP – SURVEILLANCE – 8^E AVENUE ET 22^E RUE

- 25-08-208 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par WSP, datée du 11 juillet 2025, au montant de 29 200 \$ plus taxes, pour la surveillance chantier des travaux de réfection de la 8^e Avenue et de la 22^e Rue. Ce montant s'ajoute aux coûts déjà acceptés par la résolution no 25-07-177 pour la surveillance bureau.

PRIMEAU – SIGNATURE CONVENTION – DOSSIER 2038121

- 25-08-209 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise M. Gabriel Giguère, maire, à signer la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023-2033, dossier 2038121.

PRIMEAU – SIGNATURE CONVENTION – DOSSIER 2038157

- 25-08-210 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on autorise M. Gabriel Giguère, maire, à signer la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023-2033, dossier 2038157.

PROGRAMMATION NO 2 TECQ 2024-2028

- 25-08-211 ATTENDU que :

La municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024 - 2028 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

FADOQ ST-CÔME-LINIÈRE – VENTE TABLES ET CHAISES

25-08-212 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de vente de la FADOQ St-Côme-Linière de 25 tables et 150 chaises au coût de 4 500 \$.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-08-213 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 39.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 8 septembre 2025, à la salle Optimiste.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière